



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 113/2023  
Date de la séance du CE : 1er février 2023  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
N° d'affaire : 2022.GSI.3470  
Classification : Non classifié

## **Secrétariat général, groupe de produits 04.01.9185 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ; crédit supplémentaire 2022**

### **1. Objet**

Le solde I budgété pour le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques, d'un montant d'environ 20,7 millions de francs, est dépassé de quelque 2,2 millions de francs.

Cette situation est due en premier lieu aux projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (projets TIC), dont les coûts standard (intérêts et amortissements prévisionnels) sont supérieurs de quelque 1,7 million de francs au montant budgété. Il convient de mentionner en particulier les deux outils informatiques VacMe et Tracy, développés pour assurer le bon déroulement de la campagne de vaccination ainsi que du traçage des contacts dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 prises dans le domaine de compétences du Secrétariat général, dont l'ampleur ne pouvait être prévue au moment de la planification (+ CHF 0,8 mio environ). Les coûts standard occasionnés par le projet NFAM (nouvelle application spécialisée pour la migration) ont également été supérieurs d'environ 0,7 million de francs au budget en raison des exigences additionnelles à remplir (fonctionnalités et interfaces supplémentaires).

Par ailleurs, les charges de personnel planifiées ont été dépassées de près de 0,4 million de francs. D'une part, des remplacements pendant des congés de maternité ont entraîné des surcoûts qui ne sont pas entièrement couverts – ou ne le seront qu'ultérieurement – par les allocations pour perte de gain. D'autre part, il a fallu procéder à des engagements de durée déterminée non planifiés pour mener plusieurs projets législatifs de grande envergure comme la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) et ses dispositions d'exécution ou la révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc).

Enfin, les charges de biens et services ont elles aussi dépassé le budget (+ CHF 0,2 mio environ) en raison notamment du soutien externe requis à court terme suite à l'absence pour cause de maladie de personnes clés.

### **2. Bases légales**

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), article 57
- Ordonnance du 30 juin 2021 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (ordonnance d'organisation DSSI, OO DSSI ; RSB 152.221.121), articles 7 et 8

### 3. Montant du crédit et groupe de produits

#### 3.1 Groupe de produits pour lequel un crédit supplémentaire est demandé

| Groupe de produits 04.01.9185 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques | Montants en CHF |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Crédit budgété pour 2022                                                                                      | 20 698 658      |
| Comptes 2022                                                                                                  | 22 856 899      |
| Crédit supplémentaire                                                                                         | 2 158 242       |

#### 3.2 Groupe de produits dans lequel une compensation est prévue

| Groupe de produits 04.04.9105 Santé publique | Montants en CHF |
|----------------------------------------------|-----------------|
| Crédit budgété pour 2022                     | 63 758 315      |
| Solde 2022 avant compensation                | 26 485 612      |
| Compensation déjà inscrite au budget         | 0               |
| Compensation selon présente demande          | 2 158 242       |
| Solde 2022 après compensation                | 24 327 370      |

### 4. Répercussions sur le calcul des prestations

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussion sur le calcul des prestations.

### 5. Répercussions sur la comptabilité financière

Le solde budgété dans le compte de résultats, d'un montant de 21 018 794,11 francs, a été dépassé de 2 063 647,72 francs. Il comprend l'économie réalisée au niveau des subventions à des conférences intercantionales, inférieures de quelque 70 000 francs au budget, qui se répercute sur le solde II et non sur le solde I dans la comptabilité d'exploitation.

### 6. Motifs

Le solde I (budget global) du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques est supérieur de 2 158 242 francs au montant inscrit au budget.

| Postes / Montants en CHF                 | Budget            | Comptes           | Écart            |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Rentrées financières                     | -30 000           | -148 838          | -118 838         |
| Frais de personnel                       | 8 303 054         | 8 677 166         | 374 111          |
| Coûts matériels                          | 9 966 301         | 10 196 836        | 230 534          |
| Intérêts et amortissements prévisionnels | 2 459 302         | 4 131 736         | 1 672 434        |
| Autres coûts                             | 0                 | 0                 | 0                |
| <b>Solde I (budget global)</b>           | <b>20 698 658</b> | <b>22 856 899</b> | <b>2 158 242</b> |

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire

– Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration